

Et si nous parlions des risques psychosociaux !



Toutes les études récentes publiées sur le sujet démontrent au niveau national, une dégradation de la santé mentale des salariés, principalement due à leurs conditions de travail. Cette situation doit nous amener à nous questionner sur la qualité de vie au travail.

Troubles de la concentration, du sommeil, irritabilité, nervosité, fatigue importante, palpitation ...

Voici quelques-uns des symptômes liés à des risques psychosociaux (RPS).

Où en est-on à l'Usine de Pont à Mousson ? La CGT a décidé de lancer une enquête afin de dresser un premier état des lieux.



cgtusinedepontamousson@gmail.com



<https://cgtusinedepontamousson.fr/>



03 83 80 68 75



CGT Usine de Pont à Mousson



cgtusinedepam



cgt.usine.de.pam



cgt_pam

R.P.S. : de quoi parle-t-on ?

Les Risques Psychosociaux (RPS) correspondent à des situations de travail où sont combinés ou non :

- **Du stress** : déséquilibre entre la perception qu'une personne a des contraintes de son environnement de travail et la perception qu'elle a de ses propres ressources pour y faire face.
- **Des violences internes commises au sein de l'entreprise par des salariés** : harcèlement moral ou sexuel, conflits exacerbés entre des personnes ou entre les équipes.
- **Des violences externes commises sur des salariés de l'entreprise par des personnes externes à l'entreprise** : insultes, menaces, agressions etc ...

Ce sont des risques qui peuvent être induits par l'activité elle-même ou générés par l'organisation ou les relations de travail.

Quelques chiffres de portée nationale :

CHIFFRES CLÉS SUR LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

PARMI LES ACTIFS FRANÇAIS

45 %

déclarent devoir
(toujours, souvent)
se dépêcher
(2019)

27 %

déclarent devoir cacher leurs
émotions, faire semblant d'être de
bonne humeur (toujours, souvent)
(2019)

9 %

disent devoir faire
des choses dans leur travail
qu'ils désapprouvent
(2019)

30 %

signalent avoir subi au moins
un comportement hostile dans
le cadre de leur travail au cours
des 12 derniers mois
(2016)

25 %

disent devoir faire appel
à d'autres en cas d'incident
(2016)

20 %

craignent de
perdre leur emploi
(2019)



Source : enquête Dares « Conditions de travail-Risques psychosociaux », 2016, 2019

© pour l'INRS

www.inrs.fr/risques/psychosociaux



La CGT vous propose son enquête R.P.S. :

Sous l'effet des mutations du monde du travail telles que : la complexité grandissante des tâches, la réduction des temps de repos, l'individualisation du travail ou encore les exigences accrues de la clientèle ou des fournisseurs, la prise en compte des risques psychosociaux est devenue incontournable dans les entreprises, y compris la nôtre.

L'exposition à ces situations de travail peut avoir des conséquences sur votre santé, notamment en termes de maladies cardio-vasculaires, de troubles musculosquelettiques, de troubles anxio-dépressifs, d'épuisement professionnel, voire dans certains cas de suicide.

Les risques psychosociaux sont souvent imbriqués. Ils ont des origines communes (surcharge de travail, manque de clarté dans le partage des tâches, mode de management etc...).

Ces risques peuvent interagir entre eux : ainsi le stress au travail peut favoriser l'apparition de violences entre les salariés qui, à leur tour, augmentent le stress dans l'entreprise.

Ils ont également des spécificités (en termes de facteurs de risques, de réglementation...) qu'il convient de prendre en compte dans un objectif de

**Votre avis nous intéresse,
participez à l'enquête !**

**Pour répondre à l'enquête :
scannez-moi :**



Le mode opératoire :

- | | | |
|--|--|---|
| 1 | 2 | 3 |
| Je déverrouille
l'appareil photo
de mon smart
phone | J'approche mon
smartphone du
QR Code et
j'appuie sur le
lien googledoc | Je réponds aux
différentes
questions et je
valide à la fin |

En cas de difficultés, contactez un délégué CGT

prévention.

Comme l'impose la réglementation, les risques psychosociaux doivent être pris en compte au même titre que les autres risques professionnels.

Il est nécessaire de les évaluer, de planifier des mesures de prévention adaptées et de donner la priorité aux mesures collectives susceptibles d'éviter les risques le plus en amont possible.

Pour prévenir les risques psychosociaux, une démarche de prévention collective, centrée sur le travail et son organisation est à privilégier. Elle s'intéresse aux principaux facteurs de risques connus.

C'est dans cet esprit que la CGT à réaliser un questionnaire qu'elle met à votre disposition, afin d'établir un état des lieux de la situation à l'Usine de PAM et de proposer par la suite un plan d'actions permettant d'améliorer la situation.

Les objectifs de l'enquête :

Notre enquête ne vise pas à se substituer à une enquête RPS officielle, mais plutôt à servir de point de départ et éventuellement d'alerte concrète sur la situation vécue par les salariés.

Nous souhaitons apporter une compréhension approfondie des facteurs psychosociaux qui pourraient émerger au sein de l'Usine de Pont à Mousson en raison des événements en cours.

La méthodologie :

Pour réaliser cette enquête, nous nous sommes basés sur des questions présente au sein du référentiel de grille RPS DU reconnu par l'INRS. Nous avons pris soin de garantir la confidentialité des réponses pour permettre une expression libre et sans réserve.

Pont à Mousson, le 11/04/2024